

JEUNES COMMISSAIRES

CURATEUR.TRICE – JEUNES COMMISSAIRES, *Les Vitrines*

PROJET D'UN CYCLE DE DEUX EXPOSITIONS À BERLIN MARS – DÉCEMBRE 2024

CAHIER DES CHARGES

Les Vitrines sont situées au sein de la Maison de France, au cœur d'une des avenues commerçantes berlinoises les plus fréquentées dans le quartier de Charlottenburg. Cet espace vitré de 24 mètres de long offre à la scène artistique française un lieu de création fort, original et de grande visibilité. *Les Vitrines* tendent à devenir un passage incontournable dans le parcours art contemporain de Berlin-Charlottenburg. Le cycle d'expositions 2023 a été confié à la commissaire Fanny Testas. Il est possible de consulter son travail sur <https://www.institutfrancais.de/les-vitrines-2023>

Date de dépôt de
candidature :
21 septembre 2023

Annonce des
lauréats :
20 octobre 2021

Dans le cadre du programme JEUNES COMMISSAIRES organisé par l'Institut Français de Berlin et le Bureau des arts plastiques de l'Institut français d'Allemagne (ci-après désignés organisateurs), un.e curateur.ice (ci-après désigné.e partenaire) sera sélectionné.e pour mener le projet annuel Les Vitrines de la Maison de France à Berlin de mars à décembre 2024, dédié à l'art contemporain et possiblement en lien avec les métiers d'art. Le présent cahier des charges précise les conditions de ce cycle de deux expositions. Tout.e candidat.e posant sa candidature pour le projet 2024 déclare avoir lu le présent cahier des charges et en accepter les termes sans condition.

Calendrier

L'édition 2024 du cycle *Les Vitrines* aura lieu de mars à décembre 2024. La durée de ce cycle comprend 2 expositions de chacune environ 4 mois. Le partenaire s'engage à avoir une présence effective ainsi qu'à être disponible et prévoir les déplacements nécessaires au bon déroulement du projet sur l'ensemble de cette période.

Si le partenaire réside en France et souhaite postuler pour concevoir l'exposition à Berlin dans le cadre de ce programme, les frais de voyage et d'hébergement, ainsi que leur organisation, devront être inclus dans le budget global.

Janvier 2024 Préparation et montage de l'exposition 1
Février – mai 2024 Exposition 1

Juin/août 2024 Démontage de l'exposition 1 et préparation de l'exposition 2
Septembre-décembre 2024 Exposition 2

Engagements des organismes

Les organisateurs assurent la coordination de l'appel à candidatures, la gestion des dossiers reçus, l'organisation des sélections et la communication préalable avec les candidat.e.s et toute personne intéressée par le projet.

Les organisateurs s'engagent à être les interlocuteurs privilégiés du partenaire et à l'accompagner dans l'organisation logistique des expositions. Dans ce cadre, ils apporteront si besoin conseils et accompagnement. Les organisateurs

ausgesprochen
französisch

INSTITUT
FRANÇAIS
Deutschland

JEUNES COMMISSAIRES

pourront aussi aider le partenaire à rencontrer des sponsors et des professionnel.le.s intéressant.e.s pour son projet. La communication des expositions sera assurée par les organisateurs conjointement avec le partenaire

Engagements du partenaire

Le ou la commissaire sélectionné.e signera une convention avec les organisateurs précisant les modalités d'organisation et de versement des cachets.

Le partenaire s'engage à fournir aux organisateurs le justificatif d'une assurance responsabilité civile et d'une couverture européenne d'assurance maladie.

Le partenaire s'engage à se conformer aux règles et indications qui lui seront transmises par les organisateurs concernant l'espace d'exposition mis à sa disposition et son accès.

Le partenaire est pleinement responsable de l'organisation et du bon déroulement du projet *Les Vitrines*, s'appuyant sur l'échange et les recommandations éventuelles des organisateurs.

Chaque exposition sera accompagnée d'une publication imprimée (sous forme d'affiche, livret ou dépliant) dont la charte graphique sera confiée à un.e designer et développée en étroite collaboration avec le ou la commissaire sur toute la durée du cycle d'exposition. Le choix du ou de la designer revient au curateur.rice.

Le partenaire est invité à participer à la mise en place d'une action pédagogique à destination des publics scolaires ou extra-scolaires dans le cadre de chaque exposition. Cette action pourra prendre la forme d'ateliers ou de rencontres. Les contours et destinataires de l'action devront être fixés en lien étroit avec les organisateurs

Le partenaire s'engage à faire figurer la mention du soutien des organisateurs à chaque fois que les travaux liés au projet seront présentés et/ou évoqués.

Le partenaire transmet régulièrement aux organisateurs des matériaux libres de droits (photos, écrits, croquis, etc.) afin de permettre une communication sur les réseaux sociaux et les sites Internet des partenaires du projet.

D'une manière générale, le partenaire veillera à ce que toutes les opérations impliquant les organisateurs, artistes et professionnels impliqués dans le projet *Les Vitrines* soient compatibles avec leur organisation et fonctionnement. En se conformant aux règles de l'ordre public et aux valeurs de l'Institut français, le partenaire s'engage à veiller à ce que l'exposition n'entraîne aucun préjudice d'ordre matériel ou moral aux organisateurs du projet.

Le partenaire s'engage à accepter les éventuels sponsors ou mécènes proposés par les organisateurs. Le cas échéant, le partenaire sera amené à réaliser une présentation de son projet ou un vernissage en présence des mécènes.

Budget

Le partenaire est pleinement responsable de ses actes et s'engage à respecter les lois en vigueur.

Un budget global de **14 000 euros** est mis à disposition du partenaire pour la totalité des dépenses liées à l'exposition incluant :

- les honoraires du partenaire ;

ausgesprochen
französisch

INSTITUT
FRANÇAIS
Deutschland



JEUNES COMMISSAIRES

- les honoraires, tous les frais de voyage et de séjour des artistes intervenant dans le cadre des expositions ;
- les honoraires pour le ou la graphiste désigné.e par le partenaire ;
- la documentation photographique ;
- le transport et l'assurance des œuvres d'art ;
- les frais techniques, les frais de matériel (hors frais de réception pour les vernissages) ;
- les frais de communication et d'impression (impression de la publication imprimée...).

Modalités de paiement

Dans le cadre de l'édition 2024, les organisateurs s'engagent à soumettre au ou à la partenaire sélectionné.e une convention concernant les frais d'honoraires convenus au préalable.

Il est entendu qu'il appartient au partenaire d'assurer le suivi des dépenses en lien avec les organisateurs. Il ne pourra en aucun cas appartenir aux organisateurs du projet *Les Vitrines* d'assumer des dépassements de budget engagés par le partenaire.

Le projet d'exposition *Les Vitrines* ne relève pas d'une activité salariée donnant droit à une couverture sociale ou aux allocations chômage. En conséquence, les organisateurs du projet ne pourront être considérés comme employeurs.

Les organisateurs se réservent le droit de cesser le versement des cachets ou d'en réclamer le reversement en cas de manquement grave ou injustifié aux obligations définies par le présent cahier des charges.

Modalités techniques

Les Vitrines sont un lieu d'exposition singulier dont le partenaire s'engage à prendre en compte les spécificités lors de son projet d'exposition :

- Du fait de leur exposition totale et directe sur l'extérieur, l'intérieur des vitrines peut être soumis à de fortes variations de températures (jusqu'à -25C° en hiver et +45C° en été) et de taux élevés d'humidité. Le partenaire devra veiller à ce que les œuvres sélectionnées et leurs matériaux s'adaptent à ces contraintes.
- Du fait de la présence de colonnes à l'intérieur des vitrines, certains espaces sont réduits (seulement 30 cm entre la vitrine et le mur à quelques endroits). Les œuvres devront être démontables ou adaptées pour ces passages restreints.
- Les vitrines ont une longueur d'environ 24m. Le partenaire devra veiller à remplir tout l'espace harmonieusement.
- L'accès aux Vitrines est soumis à des conditions particulières (horaires des séances de cinéma) qui seront communiquées quelques jours avant le montage de l'exposition.

Contacts

Maison de France, Institut français Berlin
Kurfürstendamm 211, 10719 Berlin
www.institutfrancais.de/berlin
Direction : Sophie Coumel
Chargée de programmation culturelle : Cécile Guarinoni
+49 30 885 902 32 / cecile.guarinoni@institutfrancais.de

ausgesprochen
französisch

INSTITUT
FRANÇAIS
Deutschland

JEUNES COMMISSAIRES

Bureau des arts plastiques | Institut français d'Allemagne
Französische Botschaft, Pariser Platz 5, 10117 Berlin
+49 (0)30 590 03 9244
info.bdap@institutfrancais.de
Responsable: NN
Chargée de projets culturels: Alix Weidner

ANNEXE : Plan de l'espace d'exposition

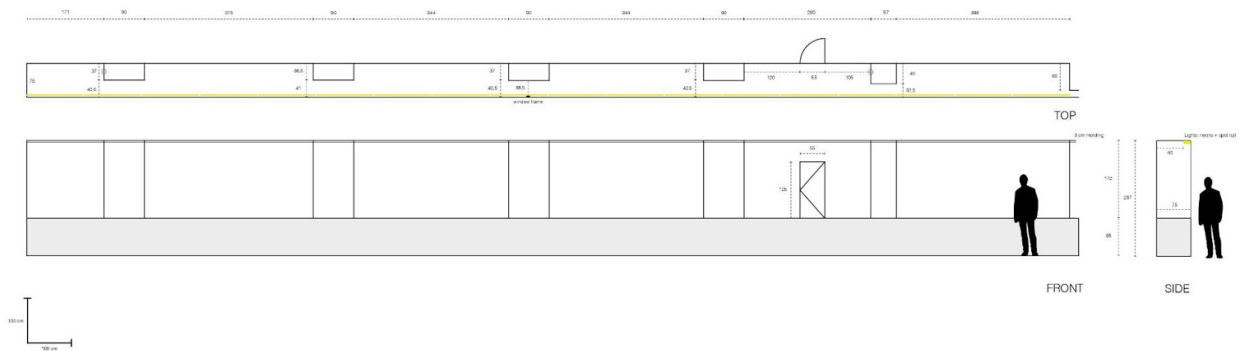


Photo de l'espace d'exposition

Exposition
de Hoda
Tawakol,
"Corps
invisibles",
2021



Commissariat : Liberty Adrien
Photographie : Ivo Gretener